



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2015/DEC/117

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Point de l'ordre du jour

2

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à M. S. ROSTAN
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES

OBJET

**DOSSIER AGENDA
D'ACCESSIBILITÉ
PROGRAMMÉE**

RAPPORTEUR

Mme FAIVRE

Exposé des motifs

Madame FAIVRE rappelle que la loi du 11 février 2005 a introduit l'obligation pour les propriétaires ou gestionnaires, de rendre accessible pour tous l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015. Pour les ERP qui n'auraient pas été rendus accessibles avant cette date, le décret du 05 novembre 2014 impose la rédaction d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2013. **Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 31 décembre 2015 par la délégation Ministérielle à l'Accessibilité.**

Cet agenda doit comporter une analyse de l'état d'accessibilité actuel des ERP concernés, une programmation d'actions nécessaires à leur mise en accessibilité, ainsi qu'une estimation financière de ces actions dans un délai déterminé.

La Mairie de Ramonville Saint-Agne étant propriétaire, gestionnaire et/ou exploitant de 27 bâtiments, devra déposer un dossier Ad'AP concernant 20

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015
L'affichage en mairie le : 21/12/2015
La notification le : 21/12/2015

Le Maire
Christophe LUBAC

bâtiments à mettre aux normes d'accessibilité. 7 Établissements répondent déjà à la réglementation en vigueur.

Afin de réaliser au mieux l'accessibilité dans les établissements, un arrêté du 8 décembre 2014 modifie le code de la construction pour introduire les notions d'atténuations techniques ou organisationnelles dans le cadre bâti.

Les diagnostics réalisés par les bureaux de contrôles ont mis en évidence un certain nombre de points de non conformités, accompagnés d'un coût estimatif total s'élevant à 1 639 720 € TTC, coûts opérations. Par application de l'arrêté du 8 décembre 2014, des atténuations peuvent être proposées. Ci-dessous la liste des bâtiments prenant en compte ces atténuations :

- **Année 2016** : Cinéma et GES Pierre Mendes France : **56 512 € TTC coût opération** ;
- **Année 2017 et 2018** : GES SAJUS et DOJO Karben : **437 724 € TTC coût opération** ;
- **Année 2019** : Piscine et GES Saint-Exupéry : **351 432 € TTC coût opération** ;
- **Année 2020 et 2021** : GES Jean Jaurès, Médiathèque, Gymnase Léo Lagrange, Bâtiment Amiral, Gymnase gym escalade Karben : **425 044 € TTC coût opérations** ;
- **Année 2022 à 2024** : Halle polyvalente, Mairie principale, Vestiaires des tribunes de rugby, Centre culturel & salles de spectacles, vestiaires des tribunes du terrain de foot, restaurant 3^{ème} age, Salle de réunion avenue Emile Zola, Église Saint-Agne, Bâtiment associatif Port Technique et Services techniques : **369 007 € TTC coût opérations** ;

Le projet d'AdAP déposé par la commune de Ramonville Saint-Agne répond à l'objectif de mise en accessibilité des ERP existants.

Sont particulièrement évoqués les points suivants :

- la volonté d'effectuer les mises aux normes nécessaires sur une période de 9 ans ;
- La volonté de répartir les coûts en prenant compte des projets déjà prévus dans le PPI pour la 1^{ère} période. Les périodes suivantes seront réparties de façon homogène.

Décision

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame FAIVRE et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée dans les ERP et de signer tous les actes découlant de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches découlant de la

présente décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : *18/12/2015*
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*